

## **BOURSE DES FESTIVALS 2019**

### **REGLEMENT**

Le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) a mis en place un dispositif d'aide à la production de courts métrages dénommé "BOURSE DES FESTIVALS" avec pour objectif de rapprocher le réseau des festivals de court métrage de la création des oeuvres et de s'impliquer davantage dans ce secteur "recherche" de leur activité.

La Cinémathèque de Grenoble organise sa bourse des festivals dans le cadre de la 42<sup>ème</sup> édition du Festival du film court en plein air de Grenoble qui se tiendra du 2 au 6 juillet 2019. Le festival invite les producteurs de court métrage à remplir un dossier d'inscription et à le déposer au plus tard le 6 mai 2019.

Le dispositif permet à Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma d'apporter, via son compte de soutien, un complément de financement de 10.000€, majoré de 100% par le CNC, - soit un total de 20.000€ - à un projet de court métrage qui doit correspondre aux critères suivants :

- le film doit être porté par une société de production de cinéma ;
- le tournage devra avoir lieu de manière significative en région Auvergne-Rhône-Alpes,
- le film devra être susceptible d'obtenir l'autorisation de financement du CNC ;
- le film doit être d'une durée inférieure à 60 minutes et concerne tous types de projets cinématographiques, quel qu'en soit le genre (fiction, animation, documentaire de création, expérimental, essai...) et le support ;
- le film doit être réalisé intégralement ou principalement en version originale en langue française ou dans une langue régionale en usage en France.

Un dossier complet doit être adressé au festival : un exemplaire en version numérique à l'adresse [veronique.mondet@cinemathequedegrenoble.fr](mailto:veronique.mondet@cinemathequedegrenoble.fr) **et** un exemplaire non-relié en impression recto verso au plus tard le 6 mai (cachet de la poste faisant foi). Ce dossier doit obligatoirement comprendre les éléments suivants :

- la fiche d'inscription
- un synopsis court
- un scénario complet
- une note d'intention du réalisateur
- une note d'intention du producteur
- la filmographie du réalisateur
- la filmographie du producteur
- un devis prévisionnel et un plan de financement prévisionnel
- le cas échéant, un lien vidéo des films précédents du réalisateur

Le Festival pré-sélectionnera huit projets maximum et invitera les candidats retenus à présenter oralement leur projet **le samedi 06 juillet de 14h30 à 17h30** devant un jury de professionnels, composé sous la responsabilité du festival. Les modalités d'organisation de cette présentation orale seront précisées ultérieurement.

Le nom du réalisateur ou de la réalisatrice lauréat(e) sera annoncé **le samedi 06 juillet 2019** lors de la cérémonie de clôture du festival.